

Le 12 juillet 2017

Le 28 juin, une délégation de **SYNERGIE-OFFICIERS** composée de Marc VIERGE, délégué national au déminage et de Frédéric BISANCON, secrétaire national, a été reçu par Mme WOLFERMANN, Sous Directrice aux moyens nationaux et Monsieur BELLINI, chef du bureau déminage.

Lors de cette audience les points suivants ont été évoqués :

Sites de destructions

Un point était fait par Madame la sous-directrice sur les sites de destruction et les modifications de la rubrique 2793-3A. Cette modification validée en concertation avec le ministère des transitions écologiques et solidaires, permettra d'alléger les études de déclaration ICPE (déclaration simple en préfecture). Ce travail a mobilisé beaucoup de ressources. Nous notons que la situation est encore insatisfaisante notamment pour la destruction des munitions à forte capacité en explosif. L'achat de terrains avec l'expertise de France Domaine doit nous permettre à terme d'atteindre une indépendance suffisante pour réaliser nos missions sur l'ensemble du territoire.

Du chemin reste à parcourir et **SYNERGIE-OFFICIERS** restera particulièrement mobilisé sur ce sujet majeur.

Centres fort... antennes et sites

La demande d'éclaircissement est récurrente en ce qui concerne l'appellation des unités opérationnelles du déminage. Pour **SYNERGIE-OFFICIERS** il semble logique qu'un site ait une compétence localisée à l'exemple d'un aéroport, une antenne une compétence départementale et un centre une compétence interdépartementale voire régionale. Nous notons que cette vue n'est pas partagée par la direction, madame Wolfermann précisant que la zone de couverture n'est pas un critère déterminant.

Par ailleurs la création de nouvelles entités n'est pas à exclure, la priorité est de répondre à une couverture territoriale plus complète particulièrement sur les grosses agglomérations, la cartographie actuelle n'est pas figée avec des zones de compétences pouvant évoluer.

SYNERGIE-OFFICIERS restera vigilant pour que toutes modifications, créations ou fermetures de site, si elles devaient avoir lieu, soient travaillées en concertation et sans précipitation : il est hors de question de connaître les mêmes mésaventures que lors des dernières modifications qui avaient été connues entre les 2 fêtes de fin d'année !

Audit des centres de déminage

L'audit des centres de déminage est exécuté sur instructions de Madame la sous-directrice des moyens nationaux. A cet effet dans sa note n° 007 du 12 février 2017 elle a désigné un inspecteur issu du déminage, placé sous son autorité, associé à l'I.G.S.C.

Elle nous a précisé que le rôle de ces inspections avait pour but principal d'optimiser le fonctionnement des centres, en apportant conseil et soutien aux chefs de centre.

Tous les centres de déminage seront donc visités. La priorité est portée dans un premier temps (sur les directives du chef de bureau ou de la SDMN) sur les centres qui font remonter des difficultés dans l'exercice de leur mission ou de leur gestion interne.

Madame WOLFERMANN considère également qu'un chef de centre peut être mandaté pour faire une première expertise sur une antenne ou site placé sous son autorité.

Si de prime abord, il apparaît règlementaire qu'un chef de centre donne des directives à l'antenne placée sous son autorité et veille à ce que celles-ci soient appliquées, la situation toute particulière de la Rochelle doit cependant être prise en considération.

Dans ce cas-là, la logique du contrôle par la chaîne hiérarchique directe crée un porte à faux préjudiciable à toutes les parties.

Ce centre qui est passé antenne avec les mêmes attributions que son centre de tutelle pose question. De plus, nous avons souligné l'incohérence administrative de son rattachement au centre de Nantes, puisque depuis la dernière réforme territoriale, le centre de La Rochelle dépend désormais de la Nouvelle Aquitaine et donc rattaché à la Zone de Défense Sud Ouest.

Nous avons demandé à Madame la Sous Directrice de bien vouloir reconsidérer la situation particulière de l'antenne de La Rochelle. Mme WOLFERMANN entend la question mais souligne que la réponse doit rentrer dans le cadre d'un schéma de redécoupage territorial global sur lequel **SYNERGIE-OFFICIERS** sera attentif.

Recrutement et positionnement des officiers

La question du commandement des centres et antennes de déminage doit faire l'objet d'une réflexion élargie. Une nomenclature des postes doit être étudiée et mise en place pour mettre en adéquation le niveau ad hoc de commandement en fonction de l'importance des structures opérationnelles.

A cet effet, nous avons souligné le retard de la Sous Direction concernant le travail sur la nomenclature des officiers. La première CAP de commandant divisionnaire (GRAF) était à cet égard édifiante : aucun parcours n'a été validé pour les officiers du bureau du déminage.

SYNERGIE-OFFICIERS a souligné l'urgence que la nomenclature soit revue dans l'esprit des accords du PPCR.

Le travail que nous demandions lors de notre précédente audience doit être entrepris pour que les officiers du déminage ait une nomenclature à l'identique de tous les officiers de police : 40% de premier grade (capitaines), 40% de second grade (commandant) et 20 % de sommitaux (GRAF et FONCTIONNEL). Ce travail est impératif pour positionner les officiers au déminage sur des postes valorisés. D'autant plus que les départs en retraites programmés dans la décennie à venir aboutiront à un déficit d'officiers si aucune mesure d'intégration n'est prise.

Notre service est actuellement principalement dépendant de la réglementation dictée par les arrêtés de septembre 2005.

Ces derniers doivent évoluer et être modifiés pour permettre de revoir la règle de désignation des postes de chef de centre et d'antenne, validée actuellement sous le seul angle de la compétence des niveaux techniques en IME.

La DGPN ne détachera pas d'officier si ce n'est pour occuper des fonctions de commandement et de direction. Leur cursus de formation devra permettre une prise de fonction dans des délais plus contraints à l'exemple des officiers NEDEX des armées.

Nous devons désormais admettre que des officiers confirmés venant d'autres horizons, puissent venir occuper un poste à responsabilité dans les centres en tant que chef ou adjoint sans qu'ils soient démineurs niveau 3. Priorité restera bien sûr aux officiers du déminage, s'ils sont volontaires pour occuper ces postes. Les modalités de formation ou de tutorat restent à définir.

La modification des arrêtés de 2005 devient un sujet prégnant car le service évolue mais avec des barrières réglementaires obsolètes.

Situation du centre de Bordeaux

Nous avons pris note de la réponse du bureau du déminage concernant les attaques portées envers son chef de centre par certains démineurs.

Suite à la visite d'un représentant du bureau central il ressort que ce centre moderne, reste parfaitement tenu avec des structures neuves et un matériel parfaitement entretenu, permettant de bénéficier de conditions de travail optimum.

Quant à l'organisation interne, le chef de centre a précisé les fonctions de chacun par un organigramme validé par la direction.

C'est cet organigramme où les officiers apparaissent comme responsables des différentes composantes du centre qui semble poser problème à certains démineurs qui sont réticents à accepter une hiérarchie.

SYNERGIE-OFFICIERS, de même que la direction, apportent leur confiance et leur total soutien au chef de centre comme la majorité des démineurs de Bordeaux qui se sont désolidarisés de ces actions visant à le déstabiliser.

SYNERGIE-OFFICIERS continuera de soutenir tous les chefs de centre, comme l'ensemble des officiers, contre les manipulations partisans dont ils pourraient être victimes, afin qu'ils puissent exercer un commandement serein sur des postes exposés et à haute visibilité.

Nouveau représentant du Déminage

Notre collègue Didier Martin, qui a loyalement représenté **SYNERGIE-OFFICIERS** pendant de longues années notamment sur le long chemin du positionnement des officiers au déminage, n'a maintenant plus toute la latitude pour continuer cette mission.

Nous remercions cet officier fidèle à **SYNERGIE-OFFICIERS** pour la disponibilité dont il toujours fait preuve et lui souhaitons bon vent pour la suite de sa mission au déminage.

Le Capitaine Enrico Morais assurera maintenant le rôle de suppléant pour **SYNERGIE-OFFICIERS** auprès de Marc Vierge qui poursuit son engagement.

Madame WOLFERMANN nous déclarait qu'elle était très sensible aux points développés et tenait à préciser qu'il était important pour elle d'échanger avec nous sur les perspectives du corps, en nos qualités de représentants des officiers.

La délégation SYNERGIE-OFFICIERS concluait en parlant de l'importance du sens de notre métier, précisant que le principe de management de toutes les grandes institutions était de donner des garanties de positionnement et de reconnaissance à ses cadres supérieurs dont font partie les officiers.

Le Bureau National

SYNERGIE OFFICIERS